



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la VILLE DE SAINT-GAUDENS

Séance du 18 juillet 2022

N°2022-90		L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Gaudens, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Belvédère, à 20h30
Nombre de conseillers		
En exercice	33	
Présents	25	

Présents :

Jean-Yves DUCLOS, Jean-Luc SOUYRI, Magali GASTO-OUSTRIC, Eric HEUILLET, Isabelle RAULET, Josette CAZES, Joël GUILLERMIN, Evelyne RIERA, Pierre SAFORCADA, Marie-Pierre BITEAU, Béatrice MALET, Jean-François AGNES, Vincent PUYMEGE, Céline RICOUL, Manuel ISASI, Arminda ANTUNES, Didier LACOUZATTE, Laura FINI, Anette DEGOUL, Jean-François SENAC, Mireille GUERGUIL-NICOLAS, Pascal BORIES, Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT

Absents excusés représentés par pouvoir :

Alain PINET	donne pouvoir à Eric HEUILLET
Annie NAVARRE	donne pouvoir à Evelyne RIERA
Benoit CAMPO-CASTILLO	donne pouvoir à Pierre SAFORCADA
Sébastien GIRAUDO	donne pouvoir à Joël GUILLERMIN
Nathalie MORENO	donne pouvoir à Céline RICOUL
Fanette ARIAS	donne pouvoir à Manuel ISASI
Corinne MARQUERIE	donne pouvoir à Annabelle FAUVERNIER
Yves CAZES	donne pouvoir à Frédéric IMBERT

Secrétaire de séance : Laura FINI

* * * *

MOTION DE SOUTIEN AU SDIS DE SAINT-GAUDENS

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Le Centre de Secours du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saint-Gaudens rencontre de difficultés croissantes liées à un manque d'effectifs : le centre comptait 49 pompiers professionnels et 49 pompiers volontaires en 2019, il compte aujourd'hui 41 pompiers professionnels et 35 pompiers volontaires.

Cette baisse conséquente des effectifs génère des problèmes récurrents lors des interventions. Le centre de secours de Lannemezan est plus en plus sollicité.

Il est inutile de rappeler le rôle essentiel des pompiers dans la prévention, la protection et la lutte contre les incendies ou les secours d'urgence aux personnes, la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile, la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APPELLE l'attention du Président du SDIS de la Haute-Garonne sur les répercussions de la diminution continue du nombre de pompiers professionnels et volontaires du centre de secours de Saint-Gaudens sur l'activité d'un service public indispensable et très apprécié de la population et les conditions d'exercice des missions qui lui sont dévolues, notamment en matière de lutte contre les incendies et de secours d'urgence aux personnes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Yves DUCLOS

